



## Traité Kritout

### Michna 5 - Chapitre 3

וְשׁ בָּא בֵּיאָה אַחֲתָת,  
וּמִבְּעֵלֶיךְ שְׁשׁ חֲטֹאוֹת:  
הַבָּא עַל בַּתּוֹ,  
פִּיבְעֵלֶיךְ מִשּׁוּם בַּתּוֹ,  
וְאַחֲתָתוֹ,  
וְאַשְׁתְּ אָחִי,  
וְאַשְׁתְּ אָחִי אָבִיו,  
וְאַשְׁתְּ אִישׁ,  
וְנִדְּה.

וְהַבָּא עַל בַּת בַּתּוֹ,  
פִּיבְעֵלֶיךְ מִשּׁוּם בַּת בַּתּוֹ,  
וְכָלְתָוֹ,  
וְאַחֲתָות אַשְׁתָוֹ,  
וְאַשְׁתְּ אָחִי,  
וְאַשְׁתְּ אָחִי אָבִיו,  
וְאַשְׁתְּ אִישׁ,  
וְנִדְּה.

רַבִּי יוֹסֵי אָזֶר:  
אִם עָבֵר בַּזְקָנוֹ וּבְשָׂאָה,  
פִּיבְעֵלֶיךְ מִשּׁוּם אַשְׁתְּ אָבּ,  
וְקָנוּ הַבָּא עַל בַּת אַשְׁתָוֹ,  
וְעַל בַּת בַּת אַשְׁתָוֹ:

Il y a [un cas où] une personne peut avoir un seul [rapport sexuel] et [être] passible de six sacrifices d'expiation pour cela. Comment cela ? [Il est possible que] celui qui a des rapports avec sa fille [soit] passible de six sacrifices d'expiation pour [avoir transgressé les

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.





interdictions d'avoir des rapports avec] sa fille, sa sœur, la femme de son frère, la femme du frère de son père, une femme mariée et une femme en période de menstruation. [Il est possible que] celui qui a des rapports avec la fille de sa fille [soit] possible [de six sacrifices d'expiation] pour avoir [transgressé involontairement les interdictions d'avoir des rapports avec] la fille de sa fille, et sa belle-fille, et la femme de son frère, et la femme du frère de son père, et la sœur de sa femme, et une femme mariée et une femme en période de menstruation. Rabbi Yossé dit : « Si [le grand-père de la femme, c'est-à-dire son père], a commis une infraction et l'a épousée, [l'homme sera également] possible d'[avoir des rapports avec] elle en raison de [l'interdiction d'avoir des rapports avec] la femme de son père. De même, celui qui a des rapports avec la fille de sa femme [sera possible de six sacrifices d'expiation, comme celui qui a des rapports avec sa propre fille, pour avoir transgressé les interdictions d'avoir des rapports avec la fille de sa femme, sa sœur, la femme de son frère, la femme du frère de son père, une femme mariée et une femme en période de menstruation. »] Et [il est possible que celui qui a des rapports sexuels] avec la fille de la fille [de sa femme soit possible de sept sacrifices d'expiation, comme celui qui a des rapports sexuels avec la fille de sa propre fille, pour avoir transgressé les interdictions suivantes : Avoir des rapports sexuels avec la fille de la fille de sa femme, sa belle-fille, la femme de son frère, la femme du frère de son père, la sœur de sa femme, une femme mariée et une femme en période de menstruation].

## Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)